



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 191033/20140404-DE-2024-037-DE
Bureau de l'Enregistrement : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-037

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Modification des délibérations du 15 mars 2006 et du 27 juin 2007 fixant le régime d'astreinte des agents territoriaux

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Mairam	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, M. Grégoire TURLOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240404-VI-DEL-2024-037-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations du 15 mars 2006 et du 27 juin 2007 relatives au régime d'astreinte des agents territoriaux,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'actualiser les modalités de mise en œuvre des astreintes des agents municipaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission de stratégie financière et fonctions support en date du 26 mars 2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'actualisation des modalités de mise en œuvre des astreintes au bénéfice des agents titulaires et contractuels selon les modalités et compensations exposées ci-dessus,
- Fixe la liste des emplois concernés comme indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération,
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.0.AVR.2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.